NO 5 - AVRIL 2022

L'ÉCHO D'AUVERGNE

RÉSULTATS DU RALLYE SCA P. 3
CONCOURS DE PÂQUES P. 4
LOISIRS SCA - PRINTEMPS 2022 P. 5
CONFÉRENCES À VENIR P. 6-7
SERVICES AUX CITOYENS P. 8
MARCHÉ AUX PUCES SCA P. 9
COMITÉ PFA/FADOQ P. 10-11
COMITÉ D'EMBELLISSEMENT P. 12
BIBLIOTHÈQUE P. 13-15
SERVICE DES INCENDIES P. 16
URBANISME P. 17
AVIS PUBLIC P. 18-24
OFFRE D'EMPLOI SCA P. 25
LE COIN COMMUNAUTAIRE P. 26
RÉGIE VERTE - CALENDRIER P. 27

LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL SE TIENDRA LE 13 MAI À 19 H 30, À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU 80, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

FERMETURE DES BUREAUX

CONGÉS DE PÂQUES

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés vendredi le 15 avril et lundi le 18 avril prochain.

CANADA POST POSTES CANADA

COORDONNÉES

SITE WEB

WWW.SCA.QUEBEC

RÉSEAUX SOCIAUX

facebook.com/saintechristinedauvergne

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Responsable : Mme Sylvie Cossalter
Courriel : mcd@sca.quebec
Téléphone : 418-329-3304 poste 107

HORAIRE HIVER 2022

Mercredi : 16 h à 19 h
Jeudi : 13 h à 16 h
Samedi : 9 h à 12 h

SERVICE INCENDIE

Directeur : M. Cédric Plamondon
incendiestbasile@hotmail.com
Téléphone:418-329-2204 #928
Télécopieur 418-329-2788

FADOQ JOIE DE VIVRE - SCA

Mme Gaétane Martel, présidente
Tel: 418-329-3304 poste 106
Courriel : ste-christine-fadoq@hotmail.com

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez note que pour un soucis d'économie de papier, tous les documents relatifs aux séances publiques (procès-verbaux, vidéo des séances, règlements, etc.) du conseil municipal seront désormais disponibles uniquement sur le site Internet de la Municipalité ou peuvent être fournis sur demande. En ce qui concerne les projets d'ordre du jour, notez qu'ils sont toujours disponible sur le site Internet le vendredi précédent chaque séance.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2021-2025

Maire – M. Raymond Francoeur.....418-931-5040
rayfra@telus.net

Siège # 1 – Jean-François Paquet..... 418-329-3498
jf.paquet@telus.net

Siège # 2 - Sébastien Leclerc..... 418-329-3713
sebleclerc74@gmail.com

Siège # 3 - Jacinthe Morin.....418-329-4244
jazzmorin@gmail.com

Siège # 4 - Sylvie Duchesneau.....418-329-1229
sylvied9@hotmail.com

Siège # 5 - Simon Trépanier..... 418-873-7004
burtongs@hotmail.com

Siège # 6 – Jean-François Lauzier..... 418-329-4905
jlauzier@compugen.com

LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Directrice générale, greffière-trésorière
July Bédard.....direction@sca.quebec

Trésorière adjointe (comptabilité/taxation)
Rosalie Perron.....tresorerie@sca.quebec

Secrétaire
Mélanie Bourgeois.....reception@sca.quebec

Responsable des Loisirs et Développement
Isabelle Genois.....loisirs@sca.quebec

Bibliothécaire (Maison de la Culture)
Sylvie Cossalter.....mcd@sca.quebec

Service de l'Urbanisme (règlementation / permis)
Marilyn Gingras.....urbanisme@sca.quebec

Travaux publics
Sébastien Côté.....voirie@sca.quebec
Patrick Robitaille.....travauxpublics@sca.quebec
André Leblond (journalier)

En cas d'urgence : 418-283-3304

Municipalité de SCA..."Naturellement vôtre!"

418-329-3304

RALLYE TOURISTIQUE SCA

FEUILLE D'ÉRABLE
CHARBONNERIE ANCESTRALE

Merci à notre commanditaire

FEUILLE D'ÉRABLE CHARBONNERIE ANCESTRAILE

qui a remis un prix de participation à tous les participants.

Félicitations à Samuel L'Italien Tessier qui remporte la 1ère place ! Il se mérite un prix de 7 items d'une valeur de 160$.

Merci à tous les participants !

RÉPONSES :

Question 1 :
Pouvez-vous nous dire en quelle année fût fondée l'entreprise Feuille d'Érable Charbonnerie Ancestrale ? **1955**

Question 2 :
Quelles sont les 3 fruits offerts en autocueillette ici à la Fraisière la rose des vents ? **FRAISES, FRAMBOISES ET BLEUETS**

Question 3 :
Vous êtes maintenant au parc des Marmites des géants. Quel est le nom de cette rivière ? **RIVIÈRE SAINTE-ANNE**

Question 4 :
Combien croyez-vous qu'il y a de familles qui demeurent dans ce secteur (Lac-Simon) ? **C**
A : 10/15 B : 15/20 C : 20/30

Question 5 :
Quels sont les noms des deux domaines résidentiels qui se trouvent dans ce rang ? **DOMAINE ALOUETTE ET BOISÉ-DE-L'APÉRO**

Question 6 :
L'aménagement de ? exerciseurs ont été installés dans le parc Godefroy-Lavallée en septembre 2021 suite à l'obtention d'une aide financière du programme Nouveaux Horizons ? **3 EXERCISEURS**

Question bonus #1
Saviez-vous qu'il y a une centrale hydroélectrique dans le rang St-Georges? Quel est le nom de cet emplacement ?
LES CHUTES-À-GORRY

Question bonus #2
Une rumeur dit qu'un acteur canado-américain est né à Sainte-Christine-d'Auvergne en 1916. La chute du barrage de la rivière Ste-Anne porte son nom de famille. De quel acteur parle t'on ?
GLENN FORD

CONCOURS DE PÂQUES

"Dessine ton coco"

CHOCOLAT GÉANT À GAGNER !

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse : _____

Rapporte ton coco à la municipalité avant le 21 avril.

(Tirage le 22 avril)

JOYEUSES PÂQUES !

PRINTEMPS 2022

Inscription : loisirs@sca.quebec / 418-329-3304 poste 105

YOGA TOUT NIVEAU

Céline Masse

Jeudi 10h à 11h15
10 semaines
21 avril au 23 juin
Résident : 125$
Non-résident : 145$

RESTEZ ACTIF

Nadine Gauthier

Mardi 13h à 14h
10 semaines
19 avril au 21 juin
Résident : 95$
Non-résident : 110$

TAI-CHI

Claude Pedneault

Lundi 10h à 11h30
8 semaines / 25 avril au 20 juin
(excepté le 23 mai)
Résident : 80$
Non-résident : 95$

Mercredi 18h30 à 20h00
10 semaines / 20 avril au 22 juin
Résident : 100$
Non-résident : 115$

SPINNING

Audrey Lirette

Mardi 18h30 à 19h15
10 semaines
19 avril au 21 juin
Résident : 95$
Non-résident : 110$

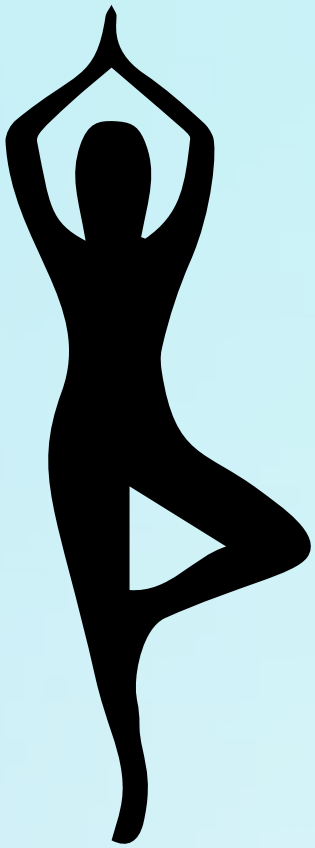

Il reste encore quelques places

CONFÉRENCE

Les oiseaux, nos charmants voisins!

Une conférence donnée par Rolland Hamel

Samedi Le 23 AVRIL À 13 h 30
Salle communautaire de l'Hôtel de Ville SCA
80, rue Principale

GRATUIT pour les citoyens SCA
5$ pour les non-citoyens

Réservation obligatoire :
loisirs@sca.quebec ou 418 329-3304 poste 105

Par Mme Sylvie Germain

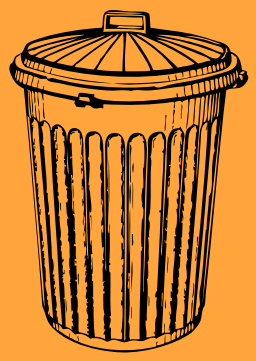

CONFÉRENCE ZÉRO DÉCHET / ANTIGASPILLAGE

Trucs et astuces pour économiser temps et argent

Samedi le 7 mai 2022 à 13h30

Salle communautaire SCA
80, rue Principale

GRATUIT
pour les citoyens SCA
5$/non-citoyens

Réservation obligatoire :
loisirs@sca.quebec ou
418 329-3304 poste 105

INSCRIPTION CAMP DE JOUR SCA 2022

Les inscriptions seront traitées en ordre chronologique de réception en priorisant les citoyens et les inscriptions temps plein. Par la suite, s'il reste de la place, nous compléterons les groupes à la carte. Votre inscription sera confirmée uniquement lorsque nous recevrons votre formulaire complété.

COÛTS RÉSIDENT

150$ / TEMPS PLEIN
125$ / TEMPS PARTIEL

COÛTS NON-RÉSIDENT

275$ / TEMPS PLEIN
250$ / TEMPS PARTIEL

PÉRIODE D'INSCRIPTION : 28 MARS AU 18 AVRIL

Le camp de jour est ouvert du **LUNDI au VENDREDI de 8h00 à 16h30 du 27 juin au 19 août.**

RABAIS de 15% pour le 2e enfant
RABAIS de 40% pour le 3e enfant et plus

Formulaire d'inscription sur demande au loisirs@sca.quebec ou disponible sur le site web www.sca.quebec

MARCHÉ AUX PUCES SCA

29 mai 2022 9h à I5h

Devant l'hôtel de ville

Arrivée des exposants à 8h

sur place de 10h à 11h

Don d'arbres sur place

(pour les citoyens SCA)

Distribution des arbres de naissances

LOCATION DE TABLES

Non-résident : 20$/table

Résident : I0$/table

RÉSERVATION

4I8-329-3304 poste I05

loisirs@sca.quebec

Annulé en cas de pluie

COMITÉ PFA
(Politique de la Famille et des Aînés)

Vous pouvez consulter la Politique de la Famille et des Aînés au :
www.sca.quebec, onglet résidents/familles et aînés

"OÙ SONT PASSÉS MES RÊVES DE RETRAITE?" DÉMYSTIFIER LA MALTRAITANCE

« Où sont passés mes rêves de retraite? » est une pièce de théâtre interactive avec comédiens bénévoles et intervenants visant à sensibiliser, informer et outiller les aînés et leurs proches sur les diverses formes d'intimidation et de maltraitance auxquelles peuvent être confrontées les personnes aînées.

Quand : Mercredi 11 mai 2022 à 14 h 00
Où : Centre multifonctionnel Rolland-Dion
(situé au 160, Place de l'Église, Saint-Raymond)

GRATUIT!

Bienvenue aux aînés et aux membres de leur famille!

Pour information : 418 873-0059
tableainesportneuf@outlook.com

FADOQ
Club "Joie de Vivre"
80, rue Principale
Sainte-Christine-d'Auvergne
(Québec) G0A 1A0

Des nouvelles de votre conseil d'administration

Mme Nathalie Mayer a remis sa démission à titre d'administrateur, nous tenons à la remercier pour tout le travail accompli et lui souhaiter la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions. Nous soulignons avec grand plaisir l'arrivée au sein du conseil de Mme Sylvie Chabot.

Au cours des prochaines semaines nous participerons à la rencontre des présidents de la région de Portneuf ainsi qu'à l'assemblée bi annuelle des Fadoq de la région de Portneuf. Nous vous transmettrons des informations dans la prochaine parution.

Nous vous rappelons que le port du masque est toujours obligatoire lors des déplacements dans nos locaux.

COMITÉ PFA
(Politique de la Famille et des Aînés)

Sainte-Christine-d'Auvergne...une population croissante !

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, 2016 et 2021

MRC de PORTNEUF

Quelques faits saillants

- La MRC de Portneuf a connu une hausse de 4,7 % de sa population entre 2016 et 2021. En comparaison, la hausse était de 7,4 % pour la période 2011-2016.
- Portneuf se classe au 3e rang des MRC ayant connu les gains les plus élevés dans la Capitale-Nationale après La Jacques-Cartier (10,0 %) et La Côte-de-Beaupré (7,2 %).
- Pour la même période, la population du Québec s'est accrue de 4,1 % et celle de la région de la Capitale-Nationale de 3,8 %.
- Six municipalités présentent une augmentation supérieure à l'évolution de la MRC, soit 4,7 %.
- Quinze municipalités ont connu un gain de leur population. Les plus fortes augmentations (plus de 7,0 %) sont localisées dans le nord et dans l'est de la MRC (Lac-Sergent, Pont-Rouge, Rivière-à-Pierre, Saint-Raymond) et à Sainte-Christine-d'Auvergne qui arrive première à ce chapitre avec une augmentation substantielle de 12,0 %. De façon générale, les gains sont tout de même moins importants que ceux de la période 2011-2016.
- On dénombre trois municipalités ayant connu une décroissance démographique entre 2016 et 2021. Ces municipalités sont situées dans l'ouest du territoire. Les décroissances constatées sont tout de même majoritairement plus faibles (moins de 1 %) que pour 2011-2016. La plus forte diminution est de 4,4 % pour la période 2016-2021, comparativement à 13 % pour le quinquennat précédent.
- Trois des quatre municipalités qui présentaient une variation négative entre 2011 et 2016 ont connu des gains pour la période 2016-2021.
- Sur une période de 10 ans (2011-2021), Sainte-Christine-d'Auvergne (37,7 %), Cap-Santé (19,9 %), Donnacona (18,3 %), Lac-Sergent (16,1 %), Pont-Rouge (16,0 %), Saint-Raymond (15,5 %), Neuville (15,1 %) et Saint-Léonard-de-Portneuf (11,9 %) se démarquent en termes de croissance démographique.
- De façon générale, le bilan démographique portneuvois continue de croître, mais à un rythme moins soutenu que pour la période précédente.

MRC de Portneuf

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR MUNICIPALITÉ

Municipalités	Population 2011	Population 2016	Population 2021	Variation 5 ans 2016-2021	Variation 10 ans 2011-2021
Cap-Santé	2 996	3 410	3 594	5,4 %	19,9 %
Deschambault-Grondines	2 131	2 220	2 235	0,7 %	4,8 %
Donnacona	6 283	7 200	7 436	3,3 %	18,3 %
Lac-Sergent	466	497	541	8,9 %	16,1 %
Neuville	3 888	4 392	4 475	1,9 %	15,1 %
Pont-Rouge	8 723	9 240	10 121	9,5 %	16,0 %
Portneuf	3 107	3 187	3 329	4,5 %	7,1 %
Rivière-à-Pierre	671	584	625	7,0 %	-6,8 %
Saint-Alban	1 225	1 198	1 196	-0,2 %	-2,4 %
Saint-Basile	2 463	2 621	2 709	3,4 %	9,9 %
Saint-Casimir	1 500	1 430	1 449	1,3 %	-3,4 %
Sainte-Christine-d'Auvergne	448	551	617	12,0 %	37,7 %
Saint-Gilbert	282	296	283	-4,4 %	0,4 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 019	1 113	1 140	2,4 %	11,9 %
Saint-Marc-des-Carrières	2 862	2 911	2 901	-0,3 %	1,4 %
Saint-Raymond	9 615	10 358	11 108	7,2 %	15,5 %
Saint-Thuribe	288	286	298	4,2 %	3,5 %
Saint-Ubalde	1 403	1 412	1 456	3,1 %	3,8 %
Total MRC de Portneuf :	**49 370**	**53 008**	**55 523**	**4,7 %**	**12,4 %**

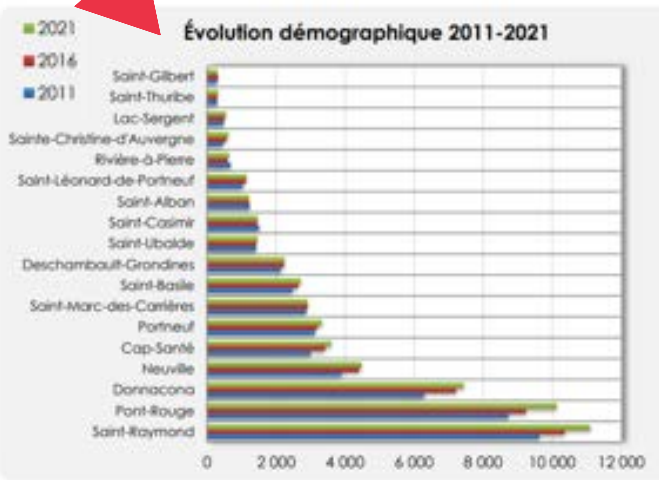

BIEN DÉMARRER POUR RÉUSSIR!

PAR FRANCINE TESSIER

Ce sera bientôt le temps de travailler directement au potager et dans les aménagements ornementaux. Afin de bien planifier le tout, il est important de faire un plan et de déterminer la dimension en tenant compte du temps que l'on pourra consacrer au jardinage et des besoins alimentaires dans le cas du potager.

Pour bien choisir les semis que l'on veut réaliser, une analyse du sol est importante :
Un sol sableux se travaille facilement, se réchauffe vite et a une bonne aération. Cependant, il est plus gourmand en eau, matériaux organiques et fertilisants. Un sol argileux retiendra l'eau et les minéraux mais se réchauffera plus lentement et sera un peu plus difficile à travailler. Il faut aussi regrouper les semis et plants selon leurs besoins :

- Arrosage;
- Ombre/soleil;
- Fertilisation;
- Envergure;
- Rusticité.

Une erreur courante est de commencer trop tôt. Il est préférable d'attendre que le sol se réchauffe et tenir compte des gelées tardives. Le froid retardera la germination. Une autre erreur est de semer tout en même temps. Par exemple, il est préférable de faire des semis successifs pour la laitue et autres verdures pour qu'elles soient tendres toute la saison.

Pourquoi ne pas essayer un légume plus rare, comme le céleri-rave d'une culture relativement facile. Il est utilisé dans de nombreuses recettes. Ou encore, une jardinière de fleurs comestibles qui agrémenteront vos salades et autres plats. Cependant faites vos propres semis pour vous assurer que celles-ci n'ont pas été traitées. (Ex : capucines, soucis, bourrache, etc.) Toutefois, les plantes comestibles peuvent aussi être intégrées dans les aménagements floraux.

Vous ne disposez pas d'un espace pour jardiner, pas de problème. La culture en contenant s'avère une bonne solution en plus d'être décorative. Elle vous permet de déplacer ceux-ci afin de leur donner le meilleur emplacement. La tomate et la pomme de terre demandent des pots plus grands. Quand aux laitues, une jardinière rectangulaire d'une profondeur de 10 ou 12 pouces peut convenir.

L'important c'est de se faire plaisir...

Bonne saison de jardinage!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de Sainte-Christine-d'Auvergne

Mon année à l'étranger : récit de slow travel - de Jean-Michel Dufaux

De l'automne 2018 à l'été 2019, Jean-Michel Dufaux est parti à l'étranger. Ce livre retrace cette année de voyage; le quotidien qu'il s'est recréé à l'autre bout de la planète, à vivre comme un local dans des villes peu touristiques à taille humaine. Chiang Mai en Thaïlande, Mazatlan au Mexique, Da Nang au Vietnam: Jean-Michel explique comment il choisissait ses appartements, les moyens de transport qu'il privilégiait et ce qui rythmait ses journées. Il partage aussi ses bonnes adresses de cafés, de restaurants, d'épiceries et de marchés publics, et revient sur ses escapades, ses rencontres marquantes et les réflexions qui l'ont habité : le temps qui passe, la nostalgie, l'écologie...

Illustré par ses propres photos argentiques et numériques, Mon année à l'étranger : récit de slow travel est un hommage au voyage lent, qui valorise l'authenticité, les moments magiques et l'importance de prendre son temps. Un livre pour inspirer et aiguiller les lecteurs à voyager autrement, un virage allant à l'encontre du tourisme de masse et du culte de l'instantanéité.

Il était une fois des draveurs - de Raymonde Beaudoin

Dans la première moitié du XXe siècle, le réseau des cours d'eau constituait souvent l'unique moyen d'acheminer le bois vers les usines à papier. Chaque rivière recelait ses pièges et ses dangers. L'eau froide, le courant et les billots ne pardonnaient pas. Les draveurs vivaient donc avec un constant sentiment d'urgence. Certains y ont laissé leur vie, alors que tous voulaient la gagner.

Raymonde Beaudoin brosse ici un tableau saisissant du quotidien des draveurs. Avec leurs mots, elle décrit les manoeuvres des hommes dans les barges et le travail de ceux qui, sur la rive, remettaient les billots dans le courant.

Loin du conte et de la légende, l'autrice propose une incursion dans un univers impensable aujourd'hui.

Glen Affric - de Karine Giebel

Je suis un idiot, un imbécile, un crétin. Je n'ai pas de cervelle.
Léonard se répète ce refrain chaque jour et chaque nuit, une suite de mots cruels qu'il entend dans la cour, dans la rue. Son quotidien. Léo le triso. Léonard le bâtard.

Léo n'est pas comme les autres et il a compris que le monde n'aime pas ceux qui sont différents. Alors ce qu'il aimerait lui, parfois, c'est disparaître. Être ailleurs. Loin d'ici. À Glen Affric.
Y rejoindre son frère qui est parti en Ecosse et n'en est jamais revenu. Un jour, lui aussi ira voir les cascades, les lacs, les vallées plantées de grands pins majestueux. En attendant, il accepte, et subit ce que ses harceleurs lui infligent. Mais jusqu'à quand ?

Car si Léonard est une proie facile et résignée, tout être humain a ses propres limites...

Nouveaux départs : quand on quitte tout pour mieux renaître - de Mylène Moisan

Des récits transformateurs, livrés par des humains remarquables...
Ce livre redonne un sens au mot inspiration en proposant une rencontre avec des gens qui ont choisi de changer leur vie.

Ils ont quitté le sport de compétition, la politique ou « la grosse job payante ». Fui l'alcool et la drogue, se sont libérés des étouffantes théories du complot, de la polémique ou de la honte. Ont réalisé leur plein potentiel en quittant leur sexe de naissance, leur nom, l'analphabétisme, leur région, leur pays et même leur sofa! Ils ont aussi repensé leur alimentation, leur rapport à la beauté et, ultimement, choisi de quitter la vie, de la manière la plus digne possible. Que ces changements aient été désirés ou imposés, ils représentent assurément un départ vers autre chose.

Les voix qui s'élèvent dans ce livre touchant permettent de mieux comprendre l'adaptation, l'acceptation, le courage et la résilience nécessaires à l'accueil du changement dans nos vies. Plus que tout, elles démontrent à quel point ces transformations peuvent s'avérer positives, parfois même vitales, tant pour les personnes qui les vivent que pour leur entourage.
Des témoignages qui bouleversent, imposent le respect et forcent une réflexion sur notre propre existence.

Journaliste depuis un quart de siècle, Mylène Moisan a fait ses premières armes à Toronto et au Devoir avant de se poser au Soleil à Québec, sa ville natale, en 2000. Depuis 2012 elle y signe une chronique fort appréciée qui met en vedette des gens hors du commun qui ne font jamais les manchettes. Elle a reçu en 2013 le prix Judith-Jasmin pour sa chronique Treize minutes de trop et, en 2018, le prix Jules-Fournier.

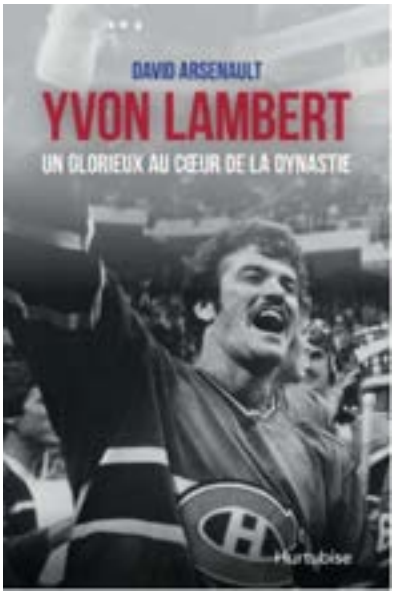

Yvon Lambert, un glorieux au coeur de la dynastie - de David Arsenault

10 mai 1979, Forum de Montréal, 7e match de la demi-finale Bruins-CH. Les colonnes du temple tremblent sur leurs assises. Un but – le but – qui vient de sauver la saison, l'honneur et la dynastie de la Sainte-Flanelle est marqué en prolongation par le numéro 11, Yvon Lambert. Quarante ans plus tard, ce but fait encore sa renommée (on lui en parle tous les jours), mais il est bien loin de résumer à lui seul la carrière de ce petit gars de Saint-Germain-de-Grantham. Le hockey est arrivé tardivement dans sa vie, à l'âge de 13 ans, en même temps que sa première paire de patins. De Drummondville à Rochester en passant par Halifax et Buffalo, la vie de ce Glorieux déterminé n'a depuis cessé d'être entièrement vouée au hockey.

Yvon Lambert a joué aux côtés de plusieurs des plus grands noms de l'histoire des Canadiens de Montréal et il a vécu à plein la grande dynastie des années 1970. Les victoires, l'amitié, les blessures et les nombreuses fêtes, Lambert raconte ces années où le clan, peu importe la langue et les origines, était tissé serré, subissant le joug d'un entraîneur de légende génial et coriace, Scotty Bowman, qui signe d'ailleurs la préface de ce livre.

Yvon Lambert, c'est le bon gars qui ne refuse jamais une bière, toujours prêt à représenter le Canadien, une organisation qu'il a toujours eue tatouée sur le coeur. Son franc parler d'une autre époque, sa bonne humeur communicative (tous se rappellent de sa version de La Petite Jument), tout concourt à faire de cet homme un charme à côtoyer. Mais son attitude décontractée et avenante masque bien un épisode tragique vécu dans son enfance et révélé dans ce livre.

Du plomb dans les ailes : avis sur les inégalités sociales - de CENTRAIDE (Québec, Chaudière-Appalaches et Bas Saint-Laurent)

Si le Québec fait bonne figure à l'échelle mondiale sur la question des inégalités sociales, leur croissance y est tout de même indéniable. La pandémie de la COVID-19 a d'ailleurs été un grand révélateur de ces inégalités. Celles-ci entraînent un effritement de la solidarité sociale qui n'est pas sans conséquences.

Du plomb dans les ailes propose un survol de diverses formes d'inégalités sociales qui affectent les individus et les populations dans toutes les régions du Québec, comme ailleurs sur la planète. En quoi consistent ces inégalités sociales? Quels enjeux devraient nous préoccuper? Cet avis s'attarde plus précisément aux inégalités de revenus, de richesses, en emploi, en éducation, en santé, en matière de justice et en environnement. Il présente aussi quelques conséquences plus globales de la croissance des inégalités.

En laissant les inégalités sociales s'accroître, nous sommes toutes et tous perdants. Heureusement, elles ne sont pas une fatalité. Nous pouvons les réduire en agissant sur les mécanismes qui les créent. Les leviers sont multiples.

Des actions sont à la portée de quiconque souhaite participer à ce grand défi qui est le nôtre.

Nous avons le pouvoir d'agir, maintenant.

Des bâtisseurs contemporains (à ne pas oublier) de l'Université Laval - de Richard Leclerc

Une bourgeoise d'exception - de Pauline Gill

Née de famille fortunée, Elsie Reford est philanthrope et fondatrice des Jardins de Métis. Toute jeune, elle quitte avec sa famille sa région natale de Perth en Ontario pour s'établir dans l'Ouest de Montréal, là où elle découvre la grande bourgeoisie anglophone montréalaise dans le secteur du Mille Carré Doré. Pour parfaire son éducation et l'apprentissage des langues, elle s'expatrie à l'âge de 17 ans en France et en Allemagne. À son retour, elle rencontre l'homme de sa vie : Robert Wilson Reford. Une fois revenue de son voyage de noces, elle apprend que sa jeune soeur a quitté le foyer familial sans laisser de trace. Seul son frère semble au courant d'où elle est, mais il est tenu par le secret. Pendant 16 ans, Elsie entretient une correspondance secrète avec un homme marié, engagé en politique. À l'âge de 54 ans, elle est opérée pour une appendicite. Privée par son chirurgien de ses activités physiques, elle profite de sa convalescence pour acquérir des connaissances en horticulture. Alors naîtra l'aventure des Jardins de Métis auxquels elle aura consacré plus de 40 ans.

Il est possible de consulter un registre sur notre site web : www.sca.quebec/bibliotheque ou sur place durant les heures d'ouvertures.

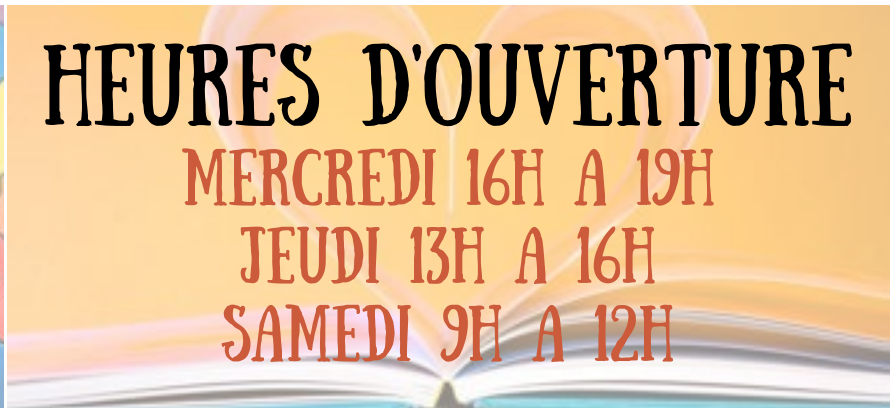

SERVICE DES INCENDIES

16
TOTAL DES INTERVENTIONS EN DATE DU 31 MARS 2022
SCA+STB

1/0	1/3	1/1	1	1	4	1
ACCIDENT DE LA ROUTE	ALARME INCENDIE	FEU DE CHEMINÉE	INCENDIE DE RÉSIDENCE	SAUVETAGE HORS-ROUTE	VÉRIFICATION	VÉRIFICATION MATIÈRES DANGEREUSES MONOXYDE DE CARBONE
SCA	SCA/STB	SCA/STB	STB	STB	STB	STB

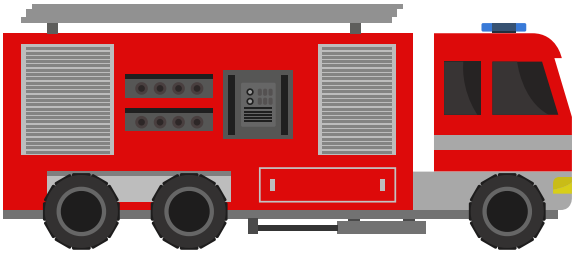

1
FEU DE VÉHICULE
SCA

1
ENTRAIDE INTERMUNICIPALE

PROGRAMME D'AUTO-INSPECTION INCENDIE

Dans le cadre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, certains propriétaires de résidence ont reçu un avis par la poste ou par courriel concernant la prévention incendie (programme d'auto-inspection).

Nous tenons à vous rappeler l'importance de nous retourner ledit formulaire papier complété le plus tôt possible ou bien complété par Internet à l'adresse : **http://saintbasile.qc.ca/auto-inspection**

En cas de non-réponse, nous serons dans l'obligation de vous faire un rappel ou de déplacer des pompiers afin de faire une visite de prévention et ceci implique des frais supplémentaires pour notre organisation.
Prenez quelques minutes pour vous assurer que votre résidence est sécuritaire pour les membres de votre famille et vous.

Nous vous rappelons l'importance que votre résidence soit équipée au minimum d'un avertisseur de fumée par étage.
Certaines informations que vous nous rendrez disponibles, pourraient nous être très utiles en cas d'intervention à votre domicile.

- Votre Service des incendies

Merci de votre collaboration!

CODE QR POUR REMPLIR LE FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION EN LIGNE.

PERMIS DE CONSTRUCTION ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Il est essentiel d'obtenir votre permis de construction ou votre certificat d'autorisation AVANT de débuter vos travaux. Nous disposons d'un délai de 30 jours pour analyser votre demande, à partir du moment où nous avons reçu tous les documents et informations nécessaires. Il est donc essentiel de prévoir ce délai dans votre échéancier.

PRINCIPAUX TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Construction, transformation, rénovation, agrandissement ou reconstruction de tout bâtiment (résidence, bâtiment complémentaire, commerce, etc.);
- Construction de fondations;
- Déplacement ou démolition d'un bâtiment ou d'une construction;
- Construction d'une galerie, d'un patio ou d'une clôture, plantation d'une haie, etc.
- Installation d'une piscine creusée, hors-terre ou démontable;
- Installation, modification ou remplacement d'une enseigne;
- Installation d'un usage ou d'une construction temporaire;
- Installation, rénovation, agrandissement ou remplacement d'une installation septique;
- Installation, rénovation, remplacement ou obturation d'une installation de prélèvement d'eaux;
- Abattage d'arbres, opération de remblai ou déblai;
- Toute intervention dans la rive ou le littoral, en zone inondable ou à proximité d'un talus;
- Ajout ou changement d'usage d'un immeuble;
- Etc.

Un permis de construction ou un certificat d'autorisation n'est toutefois pas requis pour les travaux ou interventions indiqués à l'annexe III du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14.

Cependant, même si la Municipalité n'exige pas de permis ou de certificat pour la réalisation de certains travaux, ceux-ci peuvent tout de même être assujettis à certaines dispositions de la réglementation d'urbanisme. Il est donc essentiel de communiquer avec la responsable de l'urbanisme afin de bien vous informer avant la réalisation de vos travaux!

NOUS COMPTONS SUR LA COLLABORATION DE TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES AFIN QUE LA MUNICIPALITÉ SOIT UN MILIEU DE VIE AGRÉABLE ET SÉCURITAIRE!

AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 9 mai 2022 à 19h30 au lieu ordinaire des délibérations sise au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande en faisant parvenir ses commentaires ou objections par écrit à l'attention de la greffière-trésorière, et ce, avant le 9 mai 2022. Les commentaires peuvent être transmis par la poste ou déposés en personne au bureau de la Municipalité à l'adresse suivante : 80, rue Principale, Ste-Christine-d'Auvergne (Qc) G0A 1A0. Les commentaires peuvent également être transmis par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec.

Demande de dérogation mineure concernant lot numéro 5 560 232, localisé en bordure de la rue Perreault

La demande de dérogation mineure n° 2022-4 est déposée afin de permettre :

- La construction d'un bâtiment complémentaire à l'habitation, constitué d'une écurie et de la combinaison d'un garage et d'un abri d'auto, qui excèderait les superficies maximales permises pour chaque type de bâtiment ainsi que la superficie au sol de la résidence.

Le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage n° 186-14. Le tableau ci-dessous résume la demande ainsi que les normes s'y rapportant :

CONSTRUCTION AFFECTÉE	ARTICLE (RÈGL. N° 186-14)	NORME	DÉROGATION DEMANDÉE
Bâtiment complémentaire à l'habitation, constitué d'une écurie et de la combinaison d'un garage et d'un abri d'auto	7.2.6	La superficie au sol maximale permise pour la combinaison du garage privé et de l'abri d'auto est de 100 m².	Permettre que la superficie au sol de la combinaison du garage privé et de l'abri d'auto soit de 151,5 m².
	7.4.1.2	Le bâtiment complémentaire destiné à abriter les chevaux doit posséder une superficie au sol maximale de 70 m².	Permettre que la superficie au sol de l'écurie soit de 100,3 m².
		La superficie combinée de tous les bâtiments complémentaires sur le terrain (incluant garage privé, cabanon, écurie, structure de stockage de fumier, etc.) ne doit pas excéder 120 m².	Permettre que la superficie combinée de tous les bâtiments complémentaires sur le terrain (écurie, garage et abri d'auto) soit de 251,8 m².
	7.2.2	La superficie au sol d'un bâtiment complémentaire ne doit pas excéder la superficie au sol du bâtiment principal.	Permettre que la superficie au sol du bâtiment complémentaire (251,8 m²) excède la superficie de la résidence (127,6 m²).

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 14 AVRIL 2022.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne,

Avis public est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 11 avril 2022 le *Règlement numéro 264-22 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14 afin d'imposer une tarification applicable lors du dépôt d'une demande d'usage conditionnel ;*

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

Que ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité situé au 80, rue Principale Sainte-Christine-d'Auvergne ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec. Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en nous contactant au 418-329-3304 au poste 103, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 14 AVRIL 2022.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement numéro 263-22 édictant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 14 mars, le conseil de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a déposé un projet de règlement intitulé « *RÈGLEMENT NUMÉRO 263-22 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE* ».

   Le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le domaine municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux employés municipaux qui sont prévus dans les lois et les autres règlements applicables.

   Ainsi, le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans les lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité, les employés municipaux et, de façon plus générale, le domaine municipal.

2. Le projet de règlement détaillé peut être consulté sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : https://sca.quebec/ Toute personne peut également obtenir une copie du projet de règlement en communiquant avec nous au 418-329-3304 au poste 101 ou par courriel à l'adresse suivante : direction@sca.quebec;

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 14 AVRIL 2022

July Bedard

July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière

Clinique d'ostéopathie
ANNE-JASMINE GRENIER
Ostéopathie • Massothérapie
Naturopathie • Kinésithérapie
Tél. : 418 337-1717 • www.ajgrenier.com
180, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1H6

AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet numéro 262-22 adopté le 11 avril 2022 ayant pour objet de créer un règlement relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne

---

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée régulière tenue le 11 avril 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 262-22 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne* ». Ce second projet de règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercices et d'obtention de permis d'usage conditionnel relativement à l'implantation de l'usage « *scierie artisanale* » à l'intérieur de la zone mixte M-4. Cette zone est délimitée au règlement de zonage numéro 186-14.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées (d'une zone visée et des zones contiguës à celle-ci) afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- Une demande relative à la disposition visant à permettre l'usage « *scierie artisanale* » à titre d'usage conditionnel à l'intérieur de la zone mixte M-4 peut provenir de la zone M-4 ainsi que des zones contigües à celle-ci, soit les zones Ra-7, Ra-8, M-2, M-3, Af/b-8 et Fo/ru-3.

  La zone mixte M-4 ainsi que les zones contiguës sont illustrées sur le croquis ci-joint.

Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

AVIS PUBLIC

3. Illustration des zones concernées par ce règlement

L'illustration détaillée des zones concernées par ce règlement ainsi que chacune des zones contiguës à celles-ci peut être consultée au bureau de la municipalité (sur rendez-vous) ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 22 avril 2022;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 11 avril 2022, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 11 avril 2022, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, aux heures régulières de bureau soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le second projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 14 avril 2022.

July Bédard

July Bédard, directrice générale,
greffière-trésorière

POUR METTRE VOS TALENTS EN VALEUR...
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE DANS L'ÉCHO D'AUVERGNE !

FORMAT	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	Mois	Année	Mois	Année
Carte professionnelle	8 $	55 $	10 $	70 $
Quart de page	30 $	265 $	45 $	345 $
Demi-page	65 $	525 $	85 $	685 $
Pleine page	105 $	1 050 $	140 $	1 370 $

Contactez Mélanie Bourgeois au 418-329-3304 poste 107 ou par courriel à reception@sca.quebec

AVIS PUBLIC

Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne
Province de Québec
M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 261-22 adopté le 11 avril 2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 et le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'introduire des dispositions relatives aux scieries artisanales et d'agrandir la zone mixte M-4 ainsi que la zone publique et institutionnelle P-1

---

1. Objet du projet de règlement

Lors de son assemblée régulière tenue le 11 avril 2022, le conseil a adopté le second projet de règlement numéro 261-22 intitulé « *Règlement numéro 261-22 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 et le règlement de zonage numéro 186-14 afin d'introduire des dispositions relatives aux scieries artisanales et d'agrandir la zone mixte M-4 ainsi que la zone publique et institutionnelle P-1* ». Ce second projet de règlement contient des dispositions visant à :

- Agrandir la zone mixte M-4 à même une partie de la zone résidentielle de faible densité Ra-7;
- Ajouter des dispositions relatives à l'opération de scieries artisanales et autoriser cet usage à l'intérieur de la zone mixte M-4;
- Modifier les dispositions concernant l'implantation des bâtiment principaux à l'intérieur de la zone résidentielle de villégiature Rv-1 située dans le secteur du lac Clair.

2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées (d'une zone visée et des zones contiguës à celle-ci) afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

- Une demande relative la disposition visant à agrandir la zone mixte M-4 à même une partie de la zone résidentielle de faible densité Ra-7 peut provenir de la zone Ra-7 et des zones contigües à celle-ci, soit Ra-6, Ra-8, M-3 et M-4;
- Une demande relative à la disposition visant à ajouter des dispositions relatives à l'opération de scieries artisanales et à autoriser cet usage à l'intérieur de la zone mixte M-4 peut provenir de la zone M-4 et des zones contigües à celle-ci, soit Ra-7, Ra-8, M-2, M-3, Af/b-8 et Fo/ru-3;

Les zones Ra-7 et M-4 ainsi que les zones contiguës à celles-ci sont illustrées sur le croquis ci-joint.

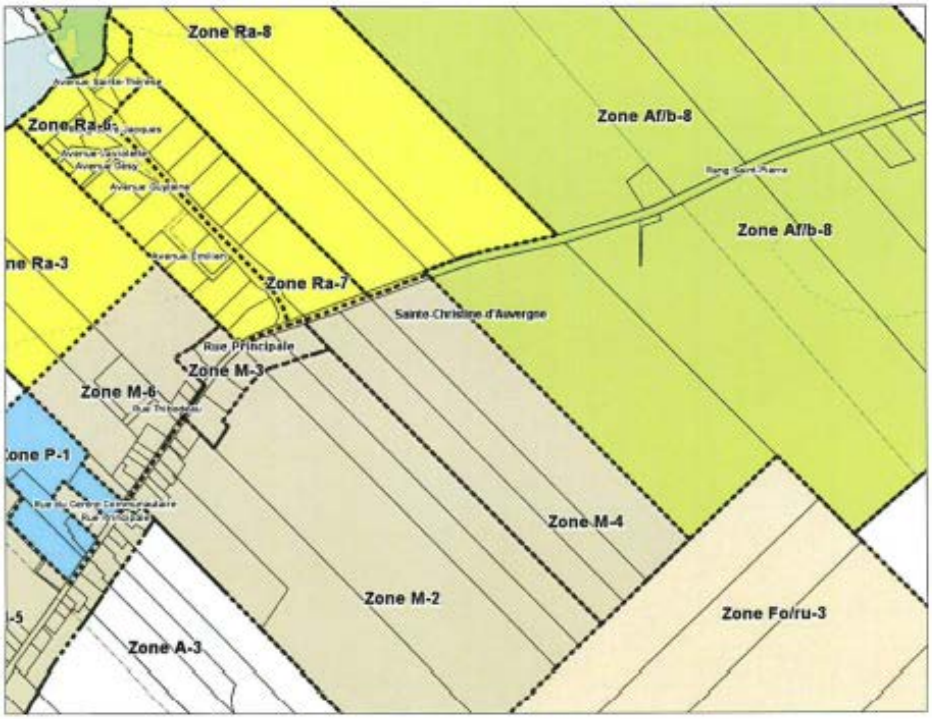

AVIS PUBLIC

- Une demande relative à la disposition visant à modifier les dispositions concernant l'implantation des bâtiment principaux à l'intérieur de la zone résidentielle de villégiature Rv-1 provenir de la zone Rv-1 et des zones contigües à celle-ci, soit Cons-1, Cons-2, Cons-3 et Fo-1;

  La zone Rv-1 ainsi que les zones contiguës à celle-ci sont illustrées sur le croquis ci-joint.

Ces dispositions sont réputées constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

3. Illustration des zones concernées par ce règlement

L'illustration détaillée des zones concernées par ce règlement ainsi que chacune des zones contiguës à celles-ci peut être consultée au bureau de la municipalité (sur rendez-vous) ainsi que sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 22 avril 2022;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre-elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

5. Personnes intéressées

Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter (*prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et référendums*) dans les municipalités et qui, le 11 avril 2022, remplit l'une des deux conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans le secteur concerné.

Une personne physique doit également, le 11 avril 2022, être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle. Les modalités prévues aux articles 525 et suivants de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités s'appliquent aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise.

6. Absence de demandes

Si le second projet de règlement ne fait l'objet d'aucune demande valide, un règlement pourra être adopté et celui-ci n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

7. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 80, rue Principale à Sainte-Christine-d'Auvergne, aux heures régulières de bureau soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le second projet de règlement peut également être consulté sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, CE 14 avril 2022.

Judy Bédard

Judy Bédard, directrice générale
et greffière-trésorière

OFFRES D'EMPLOI SCA

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
80, rue Principale, Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) G0A 1A0

APPEL DE CANDIDATURES

TITRE : **Employé de voirie municipale**
STATUT : Temps plein
DATE LIMITE DU CONCOUR: 22 avril 2022

Entrée en fonction : immédiatement

DESCRIPTION DES TÂCHES

Sous la responsabilité du coordonnateur des travaux publics, l'employé de la voirie municipale aura à effectuer les tâches suivantes :

- Entretien, planification, organisation et coordination des projets ayant rapport avec les infrastructures routières ;
- Entretien des machineries ;
- Assister et conseiller les élus et comités techniques ;
- Respecter et appuyer les orientations, les objectifs et les directives de la direction et du conseil ;
- Améliorer la qualité des services offerts à la population ;
- Travailler en équipe au besoin ;
- Membre du comité de sécurité civile ;
- Être disponible et travailler lors des journées d'activités ou évènements de la Municipalité ;
- Toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES

- Connaissances de base dans les infrastructures routières;
- Connaissance de la mécanique en général (petits équipements, véhicules, machineries);
- Habileté pour conduire différentes machineries (tracteur, 10 roues, pelle mécanique, etc.);
- Habileté avec les systèmes informatiques (courriel, Excel, Word, Internet)
- Être disponible jour/soir et fin de semaine lors d'événement ou activité de la municipalité;
- Disposé à suivre les formations requises pour le poste;
- Être ordonné et méthodique ;
- Avoir une bonne forme physique;
- Capacité à travailler sous pression
- Habileté à travailler seul et/ou en équipe;
- Avoir le sens des responsabilités et des priorités;
- Détenir un secondaire 5 ou une équivalence;
- Détenir un permis classe 3 ou être en voie de l'obtenir (un atout);
- Toute formation sur les réseaux d'égouts et sur l'eau potable (un atout);

CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste temps plein 35 heures par semaine
Garde : 1 semaine sur 3 avec prime 1 $ de l'heure;
Horaire : 8 h à 16 h du lundi au vendredi
Vacances : 4 %
Congés spéciaux : 5 journées de congé (anciennement appeler congé maladie)
Assurances collectives
12 jours fériés
Salaire selon les compétences et l'expérience

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae par courriel, ou à l'adresse suivante au plus tard le 22 avril 2022 16h :

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
À l'attention de July Bédard, Directrice générale, greffière-trésorière
80, rue Principale
Sainte-Christine-d'Auvergne (Québec) G0A 1A0
direction@sca.quebec

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées

NOTE : *Cette offre s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes. Le genre masculin est utilisé seulement dans le but d'alléger le texte.*

Ancolie

Conférence du 24 avril 2022

Les pesticides

M. Patrice Germain

Spécialisé en horticulture, monsieur Patrice Germain a été enseignant à l'École d'agriculture de Nicolet pendant plusieurs années.Maintenant à sa retraite, il offre encore une multitude de conférences sur divers sujets.
En avril, il nous informera sur l'utilisation des pesticides.

Monsieur Germain dressera un bref historique de l'usage des pesticides dans le monde. Il abordera le sujet des types de pesticides et des organismes nuisibles à contrôler. Les impacts potentiels des pesticides sur la santé humaine et l'environnement seront également discutés de même que les vêtements de protection individuelle requis pour l'application des pesticides. Il abordera également les alternatives écologiques aux pesticides de synthèse.

Admission sans frais pour les membres en règle de la SHEP et les résidents de Portneuf. Coût d'entrée de 5$ pour les non-membres de la SHEP.

Endroit :

Carrefour municipal
500, rue Notre Dame,
Portneuf, Qc G0A 2Y0

Emblème floral de Portneuf :
L'échinacée

Heures :
9h00 à 12h00

Nous joindre :

Pour plus d'informations au sujet de la SHEP et de ses activités,

Visitez notre site web
http://shepportneuf.org/

Contactez-nous
418 268.5511
Courriel
shepportneuf@globotron.net

Tous droits réservés © 2022 Société d'Horticulture et d'Ecologie de Portneuf

MAISON PLAMONDON

ATELIER D'ÉCRITURE DE CHANSONS
4e édition - du 15 au 18 août 2022

La Licorne

LA LICORNE C'EST QUOI ?

C'EST AVANT TOUT UN LIEU DE PARTAGE ET UN ENDROIT POUR RENCONTRER DES NOUVELLES PERSONNES!

La Licorne comprend:

- Des ateliers pour les adultes ayant des troubles cognitifs.
- Des ateliers pour les adultes ayant une déficience.
- Des activités organisées avec d'autres organismes.
- Implication bénévole dans la communauté

Et plus encore à venir !

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ ROXANNE LANGLOIS, COORDONNATRICE LA LICORNE

418-285-2935 poste: 114
ou rlanglois@lehalo.ca

QG de Portneuf
LE QUARTIER GÉNÉRAL DU BÉNÉVOLAT ET DES SERVICES DANS PORTNEUF

Je recherche un service
Découvrez les ressources communautaires et publiques disponibles dans Portneuf
TROUVER UN ORGANISME

Je m'implique dans ma communauté
Découvrez les offres de bénévolat dans Portneuf
S'IMPLIQUER

qgdeportneuf.com

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Les matières résiduelles

TÉL. : 418 876-2714 | SANS FRAIS : 1 866 760-2714

RRGMRP | LAREGIEVERTE.CA

BIENVENUE
LA RÉGIE VERTE

CALENDRIERS DES COLLECTES 2022

Les calendriers 2022 sont disponibles. Vous pouvez consulter votre calendrier personnalisé dans l'onglet TROUVER MON HORAIRE / TROUVER UN ÉCOCENTRE et aussi télécharger le PDF avec le lien suivant: https://www.laregieverte.ca/citoyens/calendrier-des-collectes/

NOUVEAUX CAMIONS DE LA RÉGIE

La Régie est heureuse de vous annoncer qu'elle a fait l'acquisition d'une flotte de camions neufs afin de procéder à toutes les collectes en chargements latéral (bacs roulants). Ce sont les chauffeurs de la Régie qui effectuent toutes les collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi que les collectes des sapins, d'encombrants et d'herbes et feuilles (camion à chargement arrière).

Pour les collectes des conteneurs à chargement avant (déchets, matières recyclables et matières organiques), la Régie a octroyé un contrat de 3 ans à l'entreprise Villéco. Bienvenue au nouvel entrepreneur !

CALENDRIER DES COLLECTES
SAINTE-CHRISTINE D'AUVERGNE

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1 D O	2
3	4	5	6	7	8 R	9
10	11	12	13	14	15 D O	16
17	18	19	20	21	22 R O	23
24	25	26	27	28	29 D O	30

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6 R O	7
8	9	10	11	12	13 D O	14
15	16	17	18	19	20 F R O	21
22	23	24	25	26	27 D O	28
29	30	31				

O MATIÈRES ORGANIQUES | R MATIÈRES RECYCLABLES | D DÉCHETS | E ENCOMBRANTS (GROS REBUTS) | F HERBES ET FEUILLES (SACS DE PLASTIQUE INTERDITS) | S SAPINS DE NOËL

Devenez proprio sans vous retrouver au bout du rouleau

Le trousseau du nouveau proprio

- Taux hypothécaire avantageux[1]
- Assurance prêt[2]
- Assurance habitation[3]

desjardins.com/maison

Desjardins
Caisse populaire de Saint-Raymond–Sainte-Catherine

1. Sous réserve de l'approbation du crédit de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.
2. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
3. Produit offert par Desjardins Assurances, Desjardins Assurances désigne Desjardins Assurances générales inc.